

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.1.4 Méthodes d'insertion

ISP-1010-2 Stage d'utilisation des méthodes
d'insertion professionnelle

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.1.4 Méthodes d'insertion

ISP-1010-2 Stage d'utilisation des méthodes
d'insertion professionnelle

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0795

ISBN 2-550-35155-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	3
	3.1 Notions	3
	3.2 Habiletés	4
4	Tableau des pondérations	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
	7.1 Type d'épreuve	8
	7.2 Type de résultat	8
8	Références bibliographiques	9

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.1.4 : Méthodes d'insertion

COURS : ISP-1010-2 Stage d'utilisation des méthodes d'insertion professionnelle

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours *ISP-1010-2 Stage d'utilisation des méthodes d'insertion professionnelle*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant la dimension physique, intellectuelle et émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. L'évaluation doit avoir une portée multidimensionnelle pour faire état d'une formation globale de la personne qui soit qualifiante pour l'ensemble des objectifs du cours <i>ISP-1010-2 Stage d'utilisation des méthodes d'insertion professionnelle</i> .
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier l'autonomie de l'adulte et sa stabilité dans ses comportements lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation et de transfert dans un contexte d'insertion professionnelle et d'interaction avec l'environnement.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. L'évaluation permet de vérifier la connaissance qu'a l'adulte du marché du travail qui évolue constamment et, par conséquent, son parcours professionnel à remettre en question.
5. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui favorise une intégration réussie dans le monde des études et du travail* » plus spécialement en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses capacités.	5. L'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre les capacités de l'adulte et son choix de formation.

NOTE 1 : Ce sont les orientations 3, 4 et 5 qui prédominent dans le cours *ISP-1010-2 Stage d'utilisation des méthodes d'insertion professionnelle*.

NOTE 2 : Les comportements du domaine socioaffectif précisés à la section « Plan de mise en situation » du cours ont été exploités en fonction de leurs incidences sur le domaine cognitif.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

A) Plan d'action pour utiliser des méthodes d'insertion professionnelle

- Étapes
- Éléments

B) Techniques de recherche d'emploi et de mise en marché de soi auprès d'employeurs potentiels

- Contacts téléphoniques
 - présentation
 - raison de l'appel (offre de service, entrevue de sélection)
 - information transmise
- Offre de service
 - documentation pertinente
 - propreté et qualité des documents
 - désignation du destinataire
- Entrevues de sélection (éléments socioprofessionnels)
 - ponctualité au rendez-vous
 - présentation personnelle
 - mise en marché de soi
 - attitudes
 - réponses
- Relance
 - confirmation de la réception du dossier
 - rappel de sa disponibilité
 - vérification de l'intérêt de l'employeur pour sa candidature

3.2 Habiletés

- **Appliquer :**

Capacité à effectuer une relance d'offre de service.

- **Analyser :**

Capacité à rechercher auprès d'employeurs potentiels les renseignements nécessaires pour présenter une offre de service ou pour se préparer à une entrevue.

- **Synthétiser :**

Capacité à produire un plan d'action en tenant compte des étapes et des éléments concrets de réalisation de même qu'une offre de service et à planifier une relance d'offre de service.

- **Évaluer :**

Capacité à valider une entrevue de sélection à partir d'éléments socioprofessionnels.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	A) Plan d'action pour utiliser des méthodes d'insertion professionnelle	B) Techniques de recherche d'emploi et de mise en marché de soi auprès d'employeurs potentiels
Habiletés	20 %	80 %
Appliquer 15 %		. Relance (2) 15 %
Analyser 20 %		. Contacts téléphoniques (3) 20 %
Synthétiser 40 %	. Étapes . Éléments (1) 20 %	. Offre de service . Relance (4) 20 %
Évaluer 25 %		. Entrevue de sélection (5) 25 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le « Plan de mise en situation » proposé dans le cours ISP-1010-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions		Habiletés	
A) Plan d'action pour utiliser des méthodes d'insertion professionnelle	20 %	Synthétiser	20 %
B) Techniques de recherche d'emploi et de mise en marché de soi auprès d'employeurs potentiels	80 %	Appliquer	15 %
		Analyser	20 %
		Synthétiser	20 %
		Évaluer	25 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

A) Plan d'action pour utiliser des méthodes d'insertion professionnelle

20 % **1)** Selon un échéancier tenant compte du stage, produire un plan d'action suivant des étapes, une logique chronologique et s'appuyant sur trois éléments concrets de réalisation.

B) Techniques de recherche d'emploi et de mise en marché de soi auprès d'employeurs potentiels

20 % **2)** Au moyen de contacts téléphoniques et à l'aide d'un fichier ou d'une liste d'employeurs, rechercher auprès de deux employeurs potentiels, deux renseignements dont on a besoin pour présenter une offre de service ou deux renseignements pour se préparer à une entrevue.

20 % **3)** À l'aide d'outils de recherche d'emploi, produire une offre de service répondant aux trois critères suivants : pertinence de la documentation, propreté et qualité des documents, désignation claire du destinataire.

15 % Selon un modèle donné, effectuer une relance d'offre de service en tenant compte des trois éléments suivants : confirmation de la réception du dossier, rappel de sa disponibilité, vérification de l'intérêt de l'employeur pour sa candidature.

25 % **4)** En utilisant une technique appropriée, valider une entrevue de sélection à l'aide des éléments socioprofessionnels suivants : ponctualité, présentation personnelle, réponses aux questions, mise en marché de soi, attitudes.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite. Elle comporte quatre parties.

La première partie porte sur la dimension n° 1. La remise du plan d'action se fait dans le premier tiers du cours. Aucune limite de documentation n'est imposée.

La deuxième partie porte sur la dimension n° 2. La constitution périodique de fiches de recherche d'emploi selon un modèle prédéterminé se fait tout au long des activités, après le premier tiers du cours.

La troisième partie porte sur la dimension n° 3. Elle se déroule avant la fin du stage.

La quatrième partie porte sur la dimension n° 4. Elle se déroule à la fin du stage.

L'épreuve ne doit pas dépasser 120 minutes.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

La première partie compte pour 20 p. 100; la deuxième, pour 20 p. 100; la troisième, pour 35 p. 100; la quatrième, pour 25 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

